# **COVID-19: MESURES DE SOUTIEN AUX** ENTREPRISES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT



# **TECHNIQUE**

Les mesures de la Banque de France

La Banque de France et la Banque Centrale Européenne (BCE) s'engagent sur un paquet global pour aider les entreprises et les PME à passer le cap du Covid-19.

# A LIRE

# SITE EXTERNE

La Banque de France et la BCE s'engagent sur un paquet global pour aider les entreprises et les PME...

Les mesures des Banques

Se référer au communiqué de presse : « Coronavirus : mobilisation totale des banques françaises. Des modalités simples et concrètes au service des entreprises.

# A LIRE

# SITE EXTERNE

Coronavirus : mobilisation totale des banques françaises. Des modalités simples et concrètes au servic...

Les mesures de Bpifrance

Bpifrance a annoncé les mesures suivantes :

- intervention en garantie à hauteur de 90 % ;
- prêt sans garantie sur 3 à 5 ans ;
- mobilisation des factures en ajoutant un crédit de trésorerie de 30 % du volume mobilisé ;
- suspension des paiements des échéances des prêts accordés par Bpifrance.

Numéro vert : 0 969 370 240

# A LIRE

# SITE EXTERNE

Coronavirus : 6 mesures pour les entreprises annoncées par Bpifrance

LA PLATEFORME CRÉDIT 50 K€ : UNE SOLUTION POUR FAIRE FACE AUX BESOINS DE TRÉSORERIE À COURT TERME - SPÉCIAL COVID-19

Le dispositif mis en place auprès de 9 banques partenaires et bpifrance peut être utilisé pour faire face

#### aux besoins de trésorerie à court terme de nos clients.

Ainsi, il est possible via la plateforme de demander à la banque confirmation d'un découvert autorisé sur 12 à 18 mois, lequel pourra être garanti par Bpifrance à hauteur de 90 %.

Sur tous les nouveaux emprunts de 3 à 7 ans, accordés par la banque, Bpifrance pourra les garantir à hauteur de 90 %, et compléter la demande d'emprunt par un prêt croissance ou un prêt rebond mis en place avec les régions et pouvant s'élever à 300 k€.

Par rapport au dossier modélisé, l'expert-comptable pourra en lieu et place du prévisionnel établir un simple plan de trésorerie sur 6 mois, en prenant soin d'expliquer les difficultés rencontrées et les mesures mises en place ou en cours, à savoir : mise en chômage partiel, demande de report des cotisations URSSAF et retraite, dépôt d'un dossier CCSF, ...

L'avantage de la plateforme réside dans sa simplicité d'utilisation, une prise en main rapide de votre dossier par la banque et une réponse assurée sous huitaine.

La banque adressera aussi votre dossier à Bpifrance.

Le montage du dossier est très simple : rendez-vous sur Conseil Sup'Network et remplissez le dossier normalisé.

Le dispositif Crédit 50 K€ du CSOEC permet de financer le BFR des entreprises

Le dispositif Crédit 50 K€ qui a été initié par l'Ordre des experts-comptables, en partenariat avec les principales grandes banques privées françaises, avait été conçu, à l'origine, pour aider les entreprises en difficulté à la suite de la crise financière de 2008.

L'Ordre des experts-comptables a relancé ce dispositif en le modernisant, en juillet 2018, en créant un dossier unique de demande de financement remplissable en ligne qui peut être transmis simultanément à 3 établissements bancaires. Ce dispositif est actuellement utilisable pour financer les besoins en fonds de roulement des entreprises.

POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUER SUR LE LIEN SUIVANT :

# SITE EXTERNE

# <u>Crédit 50</u> K€

https://network.experts-comptables.org/financement

# RÉFÉRENCES

# Retrouvez l'ensemble des mesures gouvernementales

# CONSULTER LE DOSSIER THÉMATIQUE CORONAVIRUS

# **DOSSIER THÉMATIQUE**

Coronavirus: les mesures d'accompagnement